



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

- RODEZ
- MILLAU
- VILLEFRANCHE DE R^{GUE}
- DECAZEVILLE
- MENDE
- BÉZIERS
- CAHORS
- FIGEAC
- TOULOUSE
- FOIX
- ALBI
- MONTAUBAN
- AUCH
- AGEN
- BRIVE
- AURILLAC
- SAINT-FLOUR



TÉL 05 65 50 11 11
 FAX 05 65 50 18 18

SOCOBOIS - 14, BOULEVARD JUSKIEWENSKI - 46100 FIGEAC

www.socobois.net - figeac@socobois.net

Exp. : Socobois - 14, boulevard Juskiewenski - 46100 FIGEAC - FRANCE

Mr Richard MACK

LaRendie

12300 SAINT PARTHEM

mackdick@gmail.com

Contact : Agence IFERGANE IMMOBILIER

Objet :

DEVIS

Figeac, le 5 février 2019

Dossier :

Diagnostics

Expéditeur :

Sylvie TURENNE

figeac@socobois.net

Monsieur,

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après notre Offre de Services :

■ CADRE LÉGISLATIF DES DIAGNOSTICS

1ère mise à jour GRATUITE de TOUS les diagnostics JUSQU'À LA VENTE
sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour

TERMITES Etat relatif à la présence de Termites dans le bâtiment



Référentiel : Articles R. 133-1 à R. 133-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décret n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, Arrêtés du 30 octobre 2006 et du 29 mars 2007, Norme AFNOR NF P 03-201

Valable 6 mois

AMIANTE Repérage Amiante en vue de la vente d'un immeuble bâti



Référentiel : Articles R. 1334-14 à R. 1334-29 du Code de la Santé Publique, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêtés du 12 décembre 2012, Norme AFNOR NF X 46-020

Pas de limite de validité sauf si évolution réglementaire

PLOMB Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)



Référentiel : Articles R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique, Arrêtés du 25 avril 2006 et du 21 novembre 2006, Norme AFNOR NF X 46-030

Valable 1 an pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS si le constat est positif - Pas de limite de validité si le constat est négatif

DPE Diagnostic de Performance Energétique (DPE)



Référentiel : Articles R. 134-1 à R. 134-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Valable 10 ans

ÉLECTRICITÉ Etat de l'installation intérieure d'Electricité



Référentiel : Articles R. 134-10 à R. 134-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, Arrêté du 8 juillet 2008, Décret n° 2008-1175 du 13 novembre 2008, Norme AFNOR NF C 16-600

Valable 3 ans pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS

RISQUES Etat des Risques et Pollutions (ERP)



Référentiel : Articles L. 125-5 et R. 125-26 du Code de l'Environnement, arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005

Valable 6 mois

■ ASSURANCE & CERTIFICATION DU CABINET

ASSURANCE Assuré en RC par ALLIANZ : Police 55756556 - Montant de garantie 1.500.000 €

CERTIFICATION Diagnostiqueurs certifiés par « Bureau VERITAS Certification France » (ou autre organisme)

■ DÉROULEMENT DE LA MISSION

- . En préalable à l'intervention, le Client fournit au diagnostiqueur une copie de tous les diagnostics précédemment réalisés sur le bien
- . Le Client permet le libre et complet accès du diagnostiqueur à l'ensemble des locaux à contrôler et, dans le cas de plafonds d'une hauteur > 3,50 m, lui fournit les moyens d'accès nécessaires
- . Déplacement du diagnostiqueur à l'adresse du bien
- . Réalisation du (des) diagnostic(s) du bien
- . Si diagnostic Amiante (VENTE, DAPP, DTA) : prélèvements éventuels par le diagnostiqueur, d'échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante aux fins d'analyse en Laboratoire
- . Si diagnostic DPE : le Client fournit au diagnostiqueur le relevé des consommations énergétiques du bien en quantités et par énergie, pour les 3 dernières années pleines (uniquement pour les locaux commerciaux ou professionnels, les logements d'avant 1949 et les logements équipés d'un mode de chauffage collectif)
- . Rédaction et envoi du rapport au Client

■ DÉFINITION DU BIEN

- . Propriétaire : idem en-tête
- . Situation : idem en-tête
- . Désignation : une maison T4 75m2 (avant 1948) + une grange 40m2

■ DÉFINITION & MONTANT DE LA MISSION

Maison T4 : Termites + Amiante + Plomb + DPE + Electricité + ERP
Grange : Termites + Amiante

L'ensemble : forfait 590,00 €TTC

remise 20% - 118,00 €TTC

TOTAL 472,00 €TTC

■ FRAIS ÉVENTUELS D'ANALYSES AMIANTE EN SUPPLÉMENT

. Frais d'analyse prélèvements en Laboratoire Agréé COFRAC : par analyse 70,00 €TTC

■ CONDITIONS DE RÈGLEMENT: A LA COMMANDE

. Pour les particuliers : règlement possible en plusieurs fois SANS FRAIS (*)



Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Cabinet Socobois



Le Client

Pour acceptation du devis, merci de nous en retourner un exemplaire dûment complété :

écrire la mention « Bon pour Mission » :

date :

signature :

Prix TTC : TVA 20% incluse – Prix HT : TVA 20% en sus – Devis valable 1 mois, exclusivement pour une intervention en une seule fois et non cumulable avec toute autre offre – Comprend une 1ère mise à jour gratuite des diagnostics périmés, sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant – Il ne sera pratiqué aucun escompte pour paiement anticipé ou comptant – (*) : La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 €TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences)

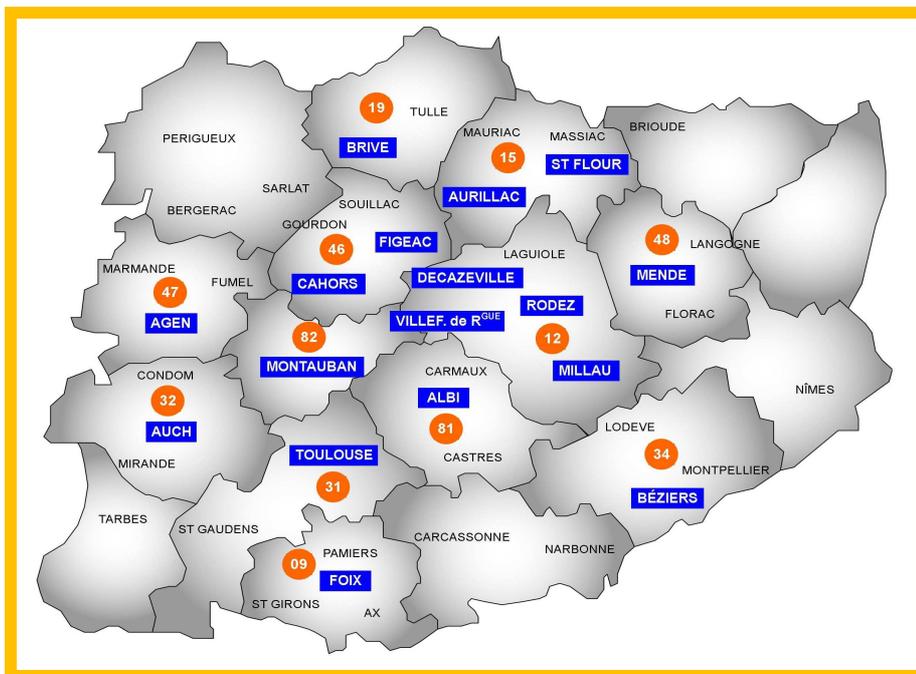
■ Pourquoi choisir SOCOBOIS :

socobois

▶ **Leader régional depuis 1999**

- 1 seul et même cabinet à votre service depuis 1999
- 1 cabinet indépendant et non pas une franchise
- 40 collaborateurs, 20 appareils plomb
- 17 agences locales pour une meilleure proximité et rapidité :

à votre service **1999**
depuis



▶ **Un vrai service**

- Du LUNDI au SAMEDI et de 8 h à 19 h sans interruption
- Des assistantes parlant l'ANGLAIS COURANT
- Intervention en urgence et rapport sous 24 h
- Accompagnement technique et législatif



▶ **Des vrais + financièrement**

- 1^{ère} mise à jour GRATUITE de TOUS les diagnostics JUSQU'À LA VENTE (*)
- Possibilité de règlement en PLUSIEURS FOIS sans frais (**)

Mise à jour GRATUITE
de TOUS les diagnostics
JUSQU'À LA VENTE

Payez en plusieurs fois
sans frais

▶ **Des vraies garanties**

- Assuré par ALLIANZ pour une garantie de 1.500.000 €
- Tous nos diagnostiqueurs sont FORMÉS, QUALIFIÉS et sont CERTIFIÉS par Bureau VERITAS Certification France (***)



(*) : Sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant (**) : La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 € TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences) (***) : Ou par un autre organisme certificateur accrédité